

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DDCT 115** Subventions Fonds du Maire (8 000 euros) aux associations Lion's club et Le laboratoire de la création.

**M<sup>me</sup> Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention aux associations « Lion's club » et « Le laboratoire de la création » ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association « Lions Club Paris Ile de la Cité » (66021 / 2014\_07233), 2, rue Nicolas Appert 75011 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association « Le laboratoire de la création » (65341 / 2014\_06995), 111, rue Saint Honoré 75001 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (4<sup>ème</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014.